

VOTE ÉLECTRONIQUE
du 3 au 10 DÉCEMBRE 2026



AVEC LE CHFO : FIERS DE NOTRE MÉTIER, ENGAGÉS POUR L'AVENIR DES DS ET DE L'HÔPITAL PUBLIC

Chère collègue, Cher collègue,

Comme vous, nous sommes des Directeurs des Soins exerçant au quotidien au sein des établissements publics de santé, depuis les hôpitaux de proximité jusqu'aux CHU, dans les instituts de formation et dans les ARS. Aujourd'hui, personne n'ignore la place essentielle des directions des soins ; pourtant, nous devons toujours nous battre pour être reconnus à la hauteur de nos responsabilités.

Nous avons choisi de nous engager au sein du CHFO parce qu'il est un syndicat libre, indépendant et exclusivement tourné vers la défense des intérêts des corps de direction.

Nous portons une conviction simple : il ne peut y avoir de statut fort sans service public hospitalier robuste. La défense de notre profession est indissociable de la défense d'un hôpital public capable de répondre aux besoins de santé de la population et aux besoins de formation des futurs professionnels sur l'ensemble du territoire.

DES DIRECTEURS DES SOINS AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

Ces dernières années ont profondément transformé notre environnement professionnel.

Crises sanitaires, tensions démographiques, mutations des organisations, développement des coopérations territoriales, enjeux de formation, transition numérique et nécessité de renforcer l'attractivité des métiers de la santé : les Directeurs des Soins ont été présents à chaque étape.

Nous avons démontré notre capacité à piloter le changement, à garantir la qualité des prises en charge, à accompagner les professionnels et à préparer les générations futures.

UN STATUT QUI N'EST PLUS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Malgré les quelques évolutions obtenues en 2022, le compte n'y est pas.

Le statut des Directeurs des Soins demeure insuffisamment attractif, plus particulièrement pour les cadres supérieurs de santé susceptibles de rejoindre notre corps.

Le risque est désormais majeur : passé de 810 à 655 DS entre 2015 et 2025, l'effectif connaît une érosion continue qui menace son avenir et sa capacité à renouveler ses talents.

Voter CHFO, c'est choisir :

- une présence de terrain au plus près des Directeurs des Soins ;
- une expertise statutaire reconnue ;
- un accompagnement individuel dans les situations professionnelles difficiles ;
- une défense exigeante et constante de notre corps.

Chaque année, de nombreux Directeurs des Soins font appel au CHFO pour être conseillés, accompagnés ou défendus.

Nous répondons toujours présents.

LES CANDIDATS du CHFO :



Christine VERGNES
Coordonnatrice
IFSI CH HAGUENAU



Olivier COULEE
Directeur IFSI
CH STELL RUEIL



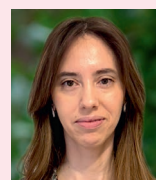
Houria DI FRANCESCO
Coordonnatrice des soins
CHS MONTERRIN



Elisabeth MAURAY
Coordonnatrice des soins
CH AUCH



Delphine AZAIS
Coordonnatrice des soins
CH BEZIERS



Mariame BIOUICHI
Coordonnatrice des soins
CH ROUBAIX



Florence MICHON
Directrice des soins
CHI POISSY-ST-GERMAIN



Gwendal LE BARS
Coordonnateur
IFSI Saint-Louis APHP

NOS PRIORITÉS POUR LE MANDAT 2027-2030

Pour reconnaître pleinement les responsabilités des Directeurs des Soins, nous demandons de :

1 REFONDRE LE STATUT DES DIRECTEURS DES SOINS DANS UNE LOGIQUE COHÉRENTE AVEC LES PRINCIPES DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

- Une nouvelle grille de rémunération attractive permettant d'accueillir dès le premier grade des cadres expérimentés sans plafonner pendant des années dès la sortie de l'EHESP ;
- Une progression de carrière dynamique et lisible avec prise d'échelon tous les 18 mois sur toute la durée de carrière ;
- La fin des quotas et taux de promotion pour l'accès aux grades supérieurs ;
- Une comparabilité avec les autres corps de direction permettant les passerelles de carrières

2 RÉFORMER EN PROFONDEUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Nous défendons un principe simple : à responsabilités égales, indemnités égales.

Depuis 2023, nous réclamons le passage au RIFSEEP comme régime indemnitaire commun aux 3 corps de direction. On y arrive enfin !

Cela implique :

- Une classification commune des emplois en 4 niveaux avec le barème correspondant ;
- Une reconnaissance des responsabilités territoriales avec prise en compte des contraintes liées aux directions multisites et aux directions communes ;
- Une harmonisation des pratiques entre établissements.

Aujourd'hui l'indemnité de fonction d'un DH directeur de la qualité est a minima de 2260 €, quand la part fonction d'un DS sur le même emploi est de 924 € ; cela ne peut plus durer.

3 REDÉFINIR LES EMPLOIS FONCTIONNELS

Nous revendiquons :

- La fin des quotas et le classement des emplois en 4 niveaux en fonction des budgets des établissements et du nombre d'étudiants des instituts ;
- Un mécanisme de réduction des durées d'échelon pour les DS détachés sur emplois fonctionnels avec une progression qui reste acquise en fin d'emploi fonctionnel ;
- Une équité entre les fonctions exercées en gestion et en formation.

4 DONNER ENVIE DE DEVENIR DIRECTEUR DES SOINS

L'avenir du corps dépend de sa capacité à recruter de nouveaux talents. Nous demandons :

- La diversification des voies d'accès : ouverture aux plus jeunes avec formation adaptée en conséquence, tour extérieur transitoire avec formation d'adaptation pour les cadres faisant fonction de DS ;
- L'amélioration du statut et de la rémunération des élèves Directeurs des Soins : promise depuis plusieurs rentrées elle doit enfin entrer en application ;
- Une adaptation des contenus pédagogiques aux réalités actuelles des fonctions et à l'interfiliarité ;
- Une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue, et une généralisation du mentorat pour les premières prises de poste ;
- Utiliser les possibilités du statut pour diversifier les missions des DS dans le champs de l'expertise, de la recherche, ou du pilotage territorial.

5 SÉCURISER L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Face à la complexité croissante des responsabilités exercées, nous défendons :

- La protection fonctionnelle effective de tous les Directeurs des Soins ;
- Un référentiel métier rénové et un référentiel national d'organisation des directions des soins ;
- un dispositif national de continuité des fonctions de direction des soins, piloté par le CNG, (missions temporaires de remplacement avant recrutement sur les postes vacants) ;
- La reconnaissance des responsabilités stratégiques et politiques assumées par les Directeurs des Soins :
 - rééquilibrage de la gouvernance en renforçant la place du coordonnateur dans les directoires, les comités stratégiques et les chartes de gouvernance ;
 - le respect des prérogatives statutaires des directeurs d'instituts de formation, dans les décisions budgétaires, pédagogiques et organisationnelles.

LE CHFO : À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Parce qu'aucun Directeur des Soins ne doit rester seul face à une situation professionnelle complexe.

Vous abstenir, c'est laisser d'autres décider à votre place.

Voter CHFO, c'est choisir une représentation forte, indépendante et déterminée.

**ENSEMBLE, DÉFENDONS NOTRE STATUT, NOTRE MÉTIER
ET L'AVENIR DE L'HÔPITAL PUBLIC ET DE SES INSTITUTS
DE FORMATION.**

FO Cadres
hospitaliers